

🕒 Un agrément

L'IME est autorisé pour accueillir **40 enfants et adolescents de 0 à 20 ans**, avec un double agrément :

- * Des jeunes polyhandicapés
- * Des jeunes déficients moteurs avec troubles associés.

🕒 Une mission

Dans le cadre d'une prise en charge globale, nous apportons au jeune accueilli une réponse individualisée dans le but d'assurer son bien-être et de promouvoir ses compétences pour développer au mieux son autonomie et son intégration sociale.



🕒 Un projet d'établissement

L'établissement facilite le parcours de chaque enfant et adolescent accueilli en proposant des modalités d'accueil évolutives en fonction du projet personnalisé de l'enfant.

Nous assurons :

- * **un accompagnement thérapeutique** (Développement du potentiel physique, psychique, cognitif, sensorielles, autonomie)

- * **un projet éducatif** (Autour de 4 axes: l'autonomie, la socialisation, l'expression, l'acquisition de compétences et savoirs faire)
- * **un projet de scolaire**, qui s'inscrit dans l'accompagnement global de l'enfant qui vise en priorité à privilégier la construction de sa personnalité et à solliciter et développer son autonomie.



🕒 Des modalités d'accueil

L'IME propose les modes d'accueil suivants :

- * **Internat permanent** : l'établissement est ouvert toute l'année
- * **Internat séquentiel** : à temps partiel
- * **Semi internat permanent** : 5 jours par semaine - 42 semaines d'ouverture
- * **Semi internat à temps partiel** : 3 journées/semaine minimum

Les modalités d'accueil sont déterminées lors de l'admission et lors des réévaluations du projet de l'enfant en concertation avec la famille et en tenant compte de ses attentes, du projet de

l'enfant et des distances entre domicile familial et établissement.

🕒 Un parcours individualisé

- * Pré admission
- * Admission
- * Accueil de l'enfant dans son groupe d'accueil de jour et dans son unité d'hébergement
- * Temps d'intégration
- * Elaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- * Mise en œuvre du projet personnalisé d'accompagnement
- * Evaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- * Elaboration du projet d'orientation

🕒 Une organisation

- * **Calendrier et horaires d'ouverture** : Internat ouvert toute l'année / Semi internat ouvert 42 semaines par an
- * **Transports** : organisés par l'établissement et déterminés en concertation avec la famille lors de l'admission
- * **Restauration** : une société de restauration assure la fabrication et la fourniture des repas
- * **Frais de Séjour** : pris en charge par l'Assurance Maladie

L'établissement a pour finalité d'assurer le bien-être du jeune accueilli et de promouvoir ses compétences pour développer au mieux son autonomie, ainsi que son intégration sociale.



croix-rouge française

Créé en octobre 1993, l'Institut Médico Educatif est géré par la Croix Rouge Française.

Il est rattaché au Pôle d'établissements de Saint-Cergues, qui est constitué d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), d'un Service Expérimental D'Accompagnement (SEDAC) et d'un Service d'Education Spéciale, de Soins et d'Aide à Domicile (SESSAD).

La Croix Rouge Française, fondée en 1864, est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Vous pouvez joindre le service le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30 au :

☎ **04.50.43.50.08**

ime.stcergues@croix-rouge.fr

www.pole-etablissements-croix-rouge74.com

Directrice : Lucette Betoulaud

Directeur Adjoint : Salomon Héritiana

Pour accéder au service :

IME « La Clef des Champs »

129 Rue de la Charrière

74140 Saint-Cergues



I **M** **E**

Institut Médico Educatif
« La Clef des Champs »



croix-rouge française

PÔLE DES ETABLISSEMENTS DE SAINT-CERGUES